

Arrêté 2025-06 du 28 JUL. 2025

**portant tarifs de locations de décors et de tournages**

**La ministre de la culture,**

Vu le décret n°2009-151 du 10 février 2009 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel ;  
Vu l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;  
Vu l'arrêté du 5 mars 2009 modifié portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le présent arrêté fixe les tarifs applicables aux locations de décors et aux tournages sur les sites des Archives nationales. Ceux-ci sont fixés selon les documents joints en annexes.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté annule et remplace la décision n°2022-01 du 21 janvier 2022.

**ARTICLE 3**

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site Internet des Archives nationales.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2025  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice des Archives nationales,

  
Marie-Françoise LIMON-BONNET